



## Le Haut-commissaire à la réforme des retraites

Nos Réf. : HCRR/DIR/RS/A-18-010169

Paris, le 15 MAR. 2018

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour la correspondance que vous m'avez adressée concernant les particularités du régime des artistes-auteurs des arts visuels et de l'écrit.

Il est cependant encore trop tôt à ce stade de notre réflexion pour répondre précisément aux questions que vous soulevez. Nous définissons actuellement la méthode ainsi que les grands principes de base d'un système universel de retraite, où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et le statut du cotisant.

Ces grands enjeux feront d'ailleurs l'objet de concertations avec les organisations interprofessionnelles dans les prochaines semaines.

Soyez assuré que la situation des artistes-auteurs des arts visuels et de l'écrit sera examinée avec la plus grande attention, lorsque les contours du nouveau système auront été définis et concertés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Paul DELEVOYE

CAAP  
Comité des Artistes Auteurs Plasticiens  
6, Rue Victor Hugo  
95430 AUVERS-SUR-OISE